

OFFRES DE FORMATION ET DE FORMATION CONTINUE DANS LE DOMAINE DE LA RADICALISATION ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Analyse

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

Édition

Centre suisse de compétences en matière
d'exécution des sanctions pénales
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
www.cscsp.ch

Rédaction

Regine Schneeberger, Auteure
Mallory Schneuwly Purdie, Contributrice
Eliane Zimmermann, Contributrice

2021
©CSCSP

RÉSUMÉ

Le présent rapport de projet partiel, s'inscrivant dans le projet du CSCSP «Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales», concerne la mise en œuvre du mandat «assurer la formation de base et continue des collaborateurs à tous les échelons de l'exécution des sanctions pénales pour la détection et la gestion en matière de radicalisation et d'extrémisme violent» visé par les recommandations «concernant la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse» émises par la CCDJP le 12 avril 2018.

Le deuxième chapitre du rapport est consacré aux offres de formation relatives à la thématique de la radicalisation que le CSCSP et des prestataires externes proposent à différents groupes professionnels du secteur de l'exécution des sanctions pénales.

Le troisième chapitre porte sur les formations continues actuellement proposées aux aumônières et aumôniers de différentes confessions et aux imams. Ces formations ne se limitent pas au thème de la radicalisation, mais traitent aussi des sujets propres aux aumônières et aumôniers musulman-e-s et aux imams, qui ont besoin de davantage de formations.

Dans le quatrième chapitre, nous aborderons la question soulevée par le comité de pilotage du projet, à savoir: faut-il édicter des normes de formation continue spécifiques pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s? Il ressort des analyses que le problème de la formation continue des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s ne provient pas d'un manque d'offre en la matière, mais bien de leur difficulté, voire de leur incapacité à suivre de telles formations. Cette situation résulte de la «précarité» (bénévolat ou temps de travail minimal) dans laquelle évoluent ces groupes professionnels dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales, mais aussi du fait que leur employeur (établissement) ne finance pas les formations continues qui leur seraient utiles dans le cadre de leur travail. Il ne serait donc pas judicieux d'élaborer des normes de formation continue spécifiques, mais bien des recommandations nationales sur les conditions de travail, les prérequis à l'embauche et le cahier des charges des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s intervenant en établissement d'exécution des peines. De telles recommandations leur permettraient de bénéficier de l'offre existante ou, du moins, d'en bénéficier plus facilement.

Le cinquième chapitre présente des recommandations expliquant quelles sont, parmi les offres de formation proposées à des groupes cibles sur le sujet de la radicalisation, celles que le CSCSP devra examiner lorsque l'organisme responsable aura consulté les quatre rapports de projet partiels.

- Selon l'équipe du projet, la formation continue de deux jours proposée par le CSCSP au personnel travaillant en contact direct avec les personnes détenues semble suffire à le sensibiliser au thème de la radicalisation et de l'extrémisme violent, et à lui permettre de mieux connaître les canaux de signalement de cas potentiels. Il ne semble ni nécessaire ni pertinent d'ajouter d'autres cours à l'offre existante.
- Il existe dans l'enseignement supérieur diverses offres de formation continue, certaines brèves, d'autres plus complètes, qui abordent la thématique de la radicalisation et pourraient être utiles à différents groupes professionnels disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Il ne semble

pas nécessaire que le CSCSP développe actuellement une autre offre générale en collaboration avec une haute école. Une telle offre serait d'ailleurs difficile à maintenir sur le marché.

- Au vu des résultats des trois autres projets partiels, autrement dit:
 - instruments de screening et d'évaluation des risques (projet partiel 1a),
 - sécurité dynamique (projet partiel 1b) et
 - désengagement (projet partiel 1c),

le domaine Formations du CSCSP examinera pour quels groupes professionnels ou niveaux hiérarchiques il serait pertinent que le CSCSP propose de nouvelles offres de formation.

Il est actuellement prévu que le département Formation continue du CSCSP veille à ce que les «indicateurs pour l'évaluation des comportements liés à un risque de radicalisation violente», définis dans le rapport du projet partiel 1a, soient enseignés dans le cadre du cours de formation continue du CSCSP sur le thème « Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion».

Le manuel «La sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté» doit également être pris en considération dans le cadre des formations continues destinées aux collaboratrices et collaborateurs et aux cadres des établissements pénitentiaires.

Le projet partiel 1c «Désengagement» ne donne pas mandat au CSCSP de développer des formations continues correspondantes. Le personnel intéressé des établissements pénitentiaires et des services de probation est tenu de suivre des formations continues sur les différentes interventions de désengagement auprès des prestataires externes respectifs.

Le rapport présente l'offre de formation et de formation continue à l'**automne 2018**.

TABLES DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	6
2.	OFFRES DE FORMATION CONTINUE SUR LE THÈME «RADICALISATION/EXTRÉMISME VIOLENT» ACTUELLEMENT PROPOSÉES AU PERSONNEL DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES	8
2.1	Formation continue interne du CSCSP «Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion».....	8
2.1.1	Généralités	8
2.1.2	Objectifs et contenus	8
2.1.3	Chargé-e-s de cours	9
2.1.4	Coûts.....	9
2.1.5	Évaluation	9
2.2	Offre externe (par prestataire)	11
2.2.1	Centre Suisse Islam et Société (CSIS, université de Fribourg).....	11
2.2.2	Institut suisse de police (ISP, Neuchâtel)	12
2.2.3	Haute école des sciences appliquées de Zurich ZHAW	13
2.2.4	Haute école de Lucerne	13
2.2.5	Haute école de travail social de Fribourg HETS-FR	13
3.	POSSIBILITÉS DE FORMATION CONTINUE EXISTANTES POUR LES AUMÔNIERS DE PRISON ET LES IMAMS	14
3.1	CSCSP	15
3.2	Centre Suisse Islam et Société (université de Fribourg).....	16
3.2.1	Ateliers de formation continue.....	16
3.2.2	Projet de CAS	17
3.3	Faculté de théologie de l'université de Berne	18
3.4	Faculté de théologie de l'université de Lausanne.....	19
3.5	Faculté de théologie de l'université de Genève.....	20
3.6	Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW).....	20
3.7	Offres cantonales	21
3.7.1	Vaud.....	21
3.7.2	Zurich.....	21
4.	FAUT-IL ÉTABLIR DES NORMES DE FORMATION CONTINUE SPÉCIALES POUR LES «IMAMS» ET LES AUMÔNIERS?	22
5.	RECOMMANDATIONS	27

1. INTRODUCTION

Dans ses recommandations du 12 avril 2018 «concernant la radicalisation et l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse¹», la CCDJP charge le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) des missions suivantes:

- 1a. *analyser, dans le cadre de la mise en place de son nouveau domaine de prestations Évaluation des risques, quels sont les instruments de screening et d'évaluation des risques qui existent et si ces instruments permettent de garantir l'identification de tendances à la radicalisation et à l'extrémisme violent*
- 1b. *contribuer, dans le cadre de la mise en place de son nouveau domaine de prestations Sécurité et en collaboration avec les cantons, au renforcement du concept de sécurité dynamique dans les établissements de détention*
- 1c. *établir, dans le cadre de la mise en place de son nouveau domaine de prestations Sécurité et en collaboration avec les cantons, un catalogue informant sur les interventions éprouvées et recommandées concernant les délinquants radicalisés et extrémistes violents*
- 1d. *assurer la formation de base et continue des collaborateurs à tous les échelons de l'exécution des sanctions pénales pour la détection et la gestion en matière de radicalisation et d'extrémisme violent. Il s'agit prioritairement d'une formation générale. Dans un deuxième temps, des formations spécifiques pour certaines fonctions de l'exécution des sanctions pénales devront être développées. De plus, des offres de formation de base et continue doivent être aménagées pour des personnes assumant des fonctions de représentants religieux dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales, y compris ceux ne faisant partie d'aucune communauté religieuse reconnue par l'État.*

Ces missions doivent être mises en œuvre dans le projet du CSCSP «Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales». Si les autres missions peuvent déboucher sur une nécessité de mettre en œuvre de nouvelles offres de formation du CSCSP ou de prestataires externes, la recommandation 1d concerne directement le domaine de la formation continue du CSCSP. Le sous-projet qui en résulte a pour but de réaliser les prestations suivantes:

Réaliser un état des lieux des formations de base et continues proposées actuellement dans le degré tertiaire A (universités, hautes écoles spécialisées) et B (CSCSP), en particulier au personnel de l'exécution des sanctions pénales et aux représentantes religieuses et représentants religieux.

Une fois l'état des lieux réalisé, il conviendra:

- de rendre celui-ci public;
- d'examiner s'il faut créer de nouvelles offres en matière d'échange et de formation continue et, le cas échéant, sous quelle forme.

¹ Version allemande : www.skjv.ch/sites/default/files/documents/030318_Empfehlungen_Radikalisierung_JuV.pdf ;
version française : www.skjv.ch/sites/default/files/documents/030318_Recommandations_Radicalisation_JuV_FR.pdf

Lors de sa réunion du 15 mai 2019, le comité de pilotage a complété la mission que doit remplir ce sous-projet par les questions suivantes:

- *En dehors de l'introduction générale à l'ESP (qui aborde également la question de l'apparition de la radicalisation en prison et des manières de l'identifier et de la gérer), quelle est l'offre existante en matière de formation de base et continue destinée aux imams et aux aumônières et aumôniers?*
- *Faut-il définir des normes minimales en matière de formation de base et continue des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s sur le thème de la radicalisation?*

La mission sera définie sur la base des réponses aux questions suivantes:

- Quelles offres de formation continue sont proposées au personnel de l'exécution des sanctions pénales dans les degrés tertiaires A et B sur le thème «Radicalisation/extrémisme violent»? (chap. 2)
- Quelles offres de formation continue sur le thème «Radicalisation/extrémisme violent» sont spécialement prévues pour les aumônières et aumôniers et les imams? (chap. 3)
- Faut-il définir des normes minimales en matière de formation continue pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s sur le thème de la radicalisation? (chap. 4)
- Pour quels groupes cibles du personnel de l'exécution des sanctions pénales constate-t-on des lacunes concernant l'offre de formation continue sur le thème «Radicalisation/extrémisme violent»? Cas échéant, quels prestataires seraient susceptibles de combler ces lacunes? (chap. 5)

2. OFFRES DE FORMATION CONTINUE SUR LE THÈME «RADICALISATION/EXTRÉMISME VIOLENT» ACTUELLEMENT PROPOSÉES AU PERSONNEL DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES

Ce chapitre présente les offres de formation continue sur le thème «Radicalisation/extrémisme violent» actuellement proposées par le CSCSP et des prestataires externes. Une distinction est faite entre les offres destinées au public du degré tertiaire B (public n'ayant pas suivi une formation académique, dans le cas présent, les agent·e·s de détention avec brevet fédéral) et celles destinées au public du degré tertiaire A (public ayant un diplôme de bachelor ou de master, et poursuivant généralement sa formation dans une haute école spécialisée ou une université)².

2.1 Formation continue interne du CSCSP «Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion»

2.1.1 Généralités

La formation de deux jours intitulée «Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion» a vu le jour en 2017 et est proposée en allemand et en français depuis 2018. Deux cours en italien sont dispensés au Tessin depuis 2020.

Le cours est destiné au personnel des établissements d'exécution des sanctions pénales qui travaille en contact direct avec les personnes détenues (p. ex., agent·e·s de détention avec brevet fédéral, assistantes sociales et assistants sociaux / éducatrices et éducateurs spécialisé·e·s, personnel des services de probation et d'exécution des peines, aumônières et aumôniers / imams).

2.1.2 Objectifs et contenus

Les participant·e·s à ce cours de deux jours apprennent à mieux connaître le djihadisme en tant que forme la plus extrême et violente de l'islamisme. Ils et elles apprennent à comprendre la radicalisation comme un processus dynamique, mais aussi à identifier les signes et comportements typiques des personnes détenues pouvant indiquer une possible radicalisation. Il est important, à cet égard, de savoir faire la différence entre des attitudes radicales et des attitudes religieuses strictes. Le cours aborde ensuite le comportement et la communication à avoir vis-à-vis d'une personne détenue radicalisée et les mesures de prévention à prendre contre la radicalisation. Les connaissances des interlocutrices et interlocuteurs et des moyens de signalement de cas de radicalisation en détention ont aussi toute leur importance.

² Le CSCSP (contrairement à la plupart des prestataires de cours de formation continue) ne fait pas de différence en fonction du niveau de formation préalable dont disposent les participant·e·s au cours. Pour nous, ce qui compte avant tout est la fonction qu'exerce le ou la participant·e dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales (cours du CSCSP sur la radicalisation proposé en interne : activité professionnelle en contact direct avec les personnes détenues).

2.1.3 Chargé-e-s de cours

Il a été possible de recruter en tant que chargé-e-s de cours des expert-e-s issu-e-s des secteurs de la radicalisation, de la police et de l'exécution des sanctions pénales provenant de chacune des trois régions linguistiques.

2.1.4 Coûts

Grâce à un préfinancement des cantons, le cours est proposé gratuitement au personnel de l'exécution des sanctions pénales, ainsi qu'aux aumônières et aumôniers et aux imams intervenant dans ce contexte lorsqu'ils et elles participent au cours (cf. chap. 3).

2.1.5 Évaluation

Jusqu'ici (situation en août 2019), trois cours suivant le nouveau concept ont été proposés en Suisse alémanique, et un en Suisse romande. D'autres cours sont prévus en 2019 dans les deux régions linguistiques. En 2020, trois cours sont prévus en Suisse alémanique, deux en Suisse romande et deux en Suisse italienne.

Le cours de deux jours «Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion» suscite un vif intérêt dans toutes les régions linguistiques, et les retours sont largement positifs.

Les participant·e·s ont notamment indiqué avoir appris les éléments suivants:

- «Mieux comprendre ce qu'ils observent au quotidien en établissement d'exécution des sanctions pénales. Avoir découvert d'autres questions et points de vue.»
- «Être plus attentif. Mieux écouter, regarder et poser des questions lors de conversations avec les client·e·s.»
- «Identifier et connaître certains signes de radicalisation. J'ai pris connaissance vers qui ou vers quelle personne de ma hiérarchie je dois transmettre une information sensible par rapport à la radicalisation.»
- «Un autre regard sur l'islam et ses pratiquant·e·s, se poser les vraies questions en cas de soupçon de radicalisation... l'importance de la communication en respectant l'échelle hiérarchique.»
- «Identifier le plus tôt possible des signes de radicalisation.»
- «Je vais être davantage attentive aux éléments distinctifs de la radicalisation.»

Voici quelques exemples de retours sur le cours:

- «Cours très intéressant. Domaine complètement nouveau.»
- «Génial ! Je n'ai pas vu le temps passer. Le cours n'a jamais été ennuyeux, même au moment où on a généralement une baisse de régime après le repas de midi.»
- «Ce serait vraiment génial que le CSCSP propose une formation continue sur ce sujet. Le cours est tellement intéressant et motivant que l'on a vraiment envie de continuer à se former dans ce domaine.»
- «Ce cours était très intéressant et nous a beaucoup appris. Qui plus est grâce à Mme Casutt et M. Birrer qui ont réussi à nous captiver, à nous faire participer activement par des travaux de groupes sur des situations réelles. Je les remercie pour tout ce qu'ils nous ont apporté durant ce cours.»
- «Je suis ravie de la qualité d'enseignement, du dynamisme ainsi que du partage des intervenant·e·s. Je recommande sans aucun doute cette formation à mon équipe.»
- «Les connaissances et expériences des deux chargé·e·s de cours sont très intéressantes, riches et deviennent complémentaires pour l'enseignement de ce cours. Il est nécessaire que ce cours garde cette forme avec ces deux intervenant·e·s.»

Le CSCSP continuera à proposer ce cours dans son offre de formation continue.

2.2 Offre externe (par prestataire)

Le chapitre suivant liste les offres de formation continue proposées par des prestataires externes (hautes écoles spécialisées, universités) sur le thème «Radicalisation/extrémisme violent» et susceptibles d'intéresser aussi le personnel de l'exécution des sanctions pénales. Il importe de noter que:

- les offres de formation continue dans le degré tertiaire ne sont organisées que si suffisamment de personnes sont inscrites; sinon, elles sont annulées;
- les offres sont payantes, car les hautes écoles actives du domaine de la formation continue doivent les financer elles-mêmes;
- le marché de la formation continue se développe très activement: de nouvelles offres sont constamment développées, mises sur le marché, puis supprimées en cas de demande insuffisante;
- les offres s'adressent aux personnes intéressées qui disposent d'un diplôme académique (dans le cas des formations continues certifiantes comme les CAS, les DAS et les MAS); des personnes n'ayant pas de formation scientifique préalable (p. ex., agent·e·s de détention avec brevet fédéral) peuvent cependant être acceptées «sur dossier».

Nous ne donnons aucune garantie quant au fait que les offres présentées ici soient encore organisées ou existent encore à l'avenir.

2.2.1 Centre Suisse Islam et Société (CSIS, université de Fribourg)

Le Centre Suisse Islam et Société (CSIS) propose un vaste éventail de formations continues sur la thématique de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Depuis 2016, il a ainsi organisé cinq séminaires de deux journées intitulés «Comprendre la radicalisation pour la prévenir» (plus de 100 participant·e·s au total) et deux journées en allemand répondant au titre «Islam, Jihad und Jugendliche»³. Ces formations ont, jusqu'à présent, été organisées et coordonnées par Mallory Schneuwly Purdie et Géraldine Casutt. Des conférencières et conférenciers des milieux académiques, étatiques (fedpol, RNS, intégration, psychologie scolaire) et du terrain (parents concernés, travailleuses et travailleurs sociaux, imams) sont venus partager leur expérience. Le public cible de ces formations est large. Les domaines professionnels les plus représentés sont ceux de la sécurité (police, renseignement, exécution des sanctions pénales), de la jeunesse (éducation et animation) et de l'aumônerie (entre autres, des représentant·e·s des communautés musulmanes). À noter que le CSIS organise également d'autres formations en lien avec l'islam qui abordent des pratiques pouvant mener à des situations interculturelles conflictuelles (p. ex. sur les rôles de genre, le salafisme ou l'activisme religieux). Ces séminaires de formation continue de deux journées coûtent entre 480 et 590 francs; les journées uniques sont facturées 340 francs. La logistique et l'administration sont assurées par le Service de formation continue de l'université de Fribourg⁴.

³ Le 8 octobre 2019 se tient le prochain séminaire au Service de formation continue de l'université de Fribourg.

⁴ Site du Service de formation continue de l'université de Fribourg, <https://www3.unifr.ch/formcont/fr/>

Entre septembre 2018 et juin 2019, le CSIS a dispensé le premier Certificate of Advanced Studies (CAS) de Suisse se focalisant concrètement sur l'extrémisme violent⁵. Intitulé «Prévenir les extrémismes. Religions, idéologies et violences», ce CAS a réuni 22 participant-e-s de domaines professionnels variés (renseignement, exécution des sanctions pénales, police des mineurs, école, aumônerie, jeunesse) durant 17 jours de formation. Il avait pour objectif de fournir des connaissances et des outils permettant de répondre aux interrogations et aux problèmes concrets que soulèvent les radicalisations violentes dans les contextes professionnels des participant-e-s. Il visait ainsi à développer les compétences suivantes:

- être capable de différencier plusieurs types d'extrémismes et connaître leurs spécificités;
- être à même de contextualiser les doctrines et les conditions d'émergence, voire de disparition, de mouvances extrémistes;
- savoir discuter la notion et le rôle de la violence dans la mise en acte d'idéologies extrémistes;
- être en mesure de transférer les connaissances générales acquises durant le cours dans sa pratique professionnelle.

Fort du succès de cette première volée, un second opus est agendé pour 2020-2021⁶.

2.2.2 Institut suisse de police (ISP, Neuchâtel)

L'ISP propose une formation continue sur le thème de la «Gestion des menaces». La description du cours stipule que le cours s'adresse aux membres du corps de police expérimenté-e-s qui s'occupent de mettre sur pied des structures consacrées à la gestion des menaces ou travaillent dans des cellules spécialisées «Protection contre la violence/Gestion des menaces» ou sont exposé-e-s au quotidien à des comportements menaçants dans leur vie professionnelle. En accord avec les responsables de la formation continue du CSCSP, l'ISP accepte aussi la participation du personnel de l'exécution des sanctions pénales intégré dans des équipes de gestion des menaces dans les cantons.

La formation continue aborde les contenus suivants: bases de la gestion des menaces, identification précoce/suivi, évaluation des risques, y compris Risiko-OCTAGON, Forensic Assessment et Risk Management, instruments de droit pénal en matière de protection contre la violence, rôle de l'APEA, collaboration interdisciplinaire, gestion des cas/exercices, violence extrémiste et plan d'action national (PAN).

La formation dure quatre jours et coûte 1787 francs. La prochaine session de cours débutera en mars 2020.

⁵ Plus d'informations sur le contenu sur la brochure du CAS: https://www3.unifr.ch/szig/fr/as-sets/public/uploads/Flyers%20CSIS/CAS%20Ideologie_web.pdf

⁶ Voir programme en ligne : www3.unifr.ch/szig/fr/formationcontinue/s%C3%A9minairesunif/cas-extremismes-violents.html

2.2.3 Haute école des sciences appliquées de Zurich ZHAW

La ZHAW propose, en collaboration avec la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) et la police cantonale de Zurich, un CAS «Prévention de la criminalité». Il s'adresse aux assistantes et assistants sociaux et aux personnes qui travaillent dans des disciplines apparentées, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs qui sont confrontés à des comportements problématiques dans leur quotidien professionnel ou dans leur travail avec des enfants et des jeunes. L'un de ces modules comprend la thématique «Radicalisation et courage civique». Tout comme la formation continue du CSCSP portant sur le thème de la radicalisation, il est enseigné par Daniele Lenzo, responsable de la cellule d'intervention contre la radicalisation et l'extrémisme, police cantonale de Zurich, Zurich.

Le CAS dure 21,5 jours et coûte 6500 francs. Il n'est pas possible de suivre uniquement le module sur la radicalisation. La dernière session du CAS s'est terminée en septembre 2019.

2.2.4 Haute école de Lucerne

La Haute école de Lucerne propose une formation continue intitulée «Herausforderung (radikalisiert) Islam – ein mehrperspektivisches Fachseminar für die Praxis» («*Le défi de l'islam (radical) – séminaire pluridimensionnel spécialisé orienté pratique*»). Il propose des connaissances et des contextes concrets sur la thématique de l'islam et de la migration ainsi que des outils et des méthodes utiles dans le cadre du travail réalisé avec les jeunes. Cette offre s'adresse aux spécialistes qui travaillent avec des jeunes, aux enseignant·e·s ainsi qu'aux professionnel·e·s des secteurs de la formation, du social et des loisirs confrontés à cette thématique.

La formation dure 2,5 jours et coûte 990 francs.

Aucune date future pour la formation ne figure sur le site Internet de la Haute école de Lucerne.

2.2.5 Haute école de travail social de Fribourg HETS-FR

Entre 2015 et 2017, la Haute école de travail social de Fribourg a organisé quatre formations continues de deux jours intitulées «Travailler au contact de populations de culture ou de confession musulmane», dont un module (4 heures) était consacré à la radicalisation. Cette formation avait comme public cible les professionnel·le·s du social, notamment dans les domaines de la jeunesse et de la migration. Après la première session, les Établissements vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ont mandaté la HETS-FR pour dispenser cette même formation à tout leur personnel. Huit sessions de deux jours ont été organisées pour l'EVAM.

3. POSSIBILITÉS DE FORMATION CONTINUE EXISTANTES POUR LES AUMÔNIÈRES ET AUMÔNIERS DE PRISON ET LES IMAMS

Le présent chapitre expose les formations continues existantes sur le thème «Radicalisation/ extrémisme violent» spécialement adressées aux aumônières et aumôniers⁷ et aux imams⁸. Les formations qui conviennent autant au personnel de l'exécution des sanctions pénales qu'aux aumônières et aumôniers et aux imams intervenant en prison sont abordées dans le chapitre 2 et ne sont donc pas mentionnées ici (cf. chap. 2.1; 2.2.1; 2.2.6).

Les besoins en matière de formation continue des imams et des aumônières et aumôniers musulman·e·s dépassant de loin le seul sujet «Radicalisation/extrémisme violent» (cf. chap. 4), on trouvera également dans ce chapitre des offres de formations continues répondant aux besoins des imams/ aumônières et aumôniers musulman·e·s sur les sujets suivants:

- connaissances de la théologie islamique;
- approfondissement des connaissances civiques;
- professionnalisation de la mission d'aumônerie;
- connaissances propres à l'exécution des sanctions pénales en tant qu'«imam de prison»;
- savoir-faire interculturel;
- connaissances psychopathologiques.

⁷ Ici, le terme d'« aumônières et aumôniers » ou d'« aumônières et aumôniers de prison » se rapporte aux aumônières et aumôniers des églises reconnues au niveau national, ainsi qu'aux personnes de confession musulmane qui assument une mission d'aumônerie dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales. Le terme d'« aumônières et aumôniers musulman·e·s » se rapporte aux personnes de confession musulmane qui assument une mission d'aumônerie destinée aux individus musulmans dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales. Le terme d'« imams » se rapporte aux personnes de confession musulmane qui animent la prière du vendredi dans des établissements d'exécution des sanctions pénales, sans pour autant qu'y soit liée une mission d'aumônerie (accompagnement individuel des personnes détenues). Il n'existe pas dans l'islam de mission d'aumônerie comparable à celle que l'on trouve dans la religion chrétienne. Elle est toutefois de plus en plus importante pour les imams intervenant dans les centres pour demandeurs d'asile, dans les hôpitaux et dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales. Il existe dès lors différentes formations adressées aux personnes musulmanes qui désirent ou doivent développer une compétence d'aumônerie dans le cadre de la foi musulmane. Cf. à ce sujet le chapitre 4 concernant l'aumônerie des imams non encore institutionnalisée en Suisse.

⁸ Dans le présent chapitre, sont désignés comme imams les intervenants musulmans qui dirigent la prière du vendredi et prononcent le prêche en prison ; ceci indépendamment de leur formation théologique ou de leur statut dans l'établissement (visiteurs, bénévoles, salariés). En effet, la majeure partie des « imams » des prisons suisses n'interviennent que très ponctuellement dans les établissements, n'ont pas accès aux unités cellulaires et ne peuvent pas apporter de soutien spirituel individualisé aux personnes détenues. Il est à relever que le niveau de formation théologique et de compétence d'aumônerie dans le domaine carcéral varie énormément d'un « imam » à l'autre.

3.1 CSCSP

Les cours du CSCSP sont proposés gratuitement aux aumônières et aumôniers des églises protestantes et catholiques reconnues au niveau national ainsi qu'aux imams et aux aumônières et aumôniers musulman-e-s intervenant dans des établissements d'exécution des sanctions pénales⁹. Les cours qui leur sont spécialement destinés sont indiqués de manière spécifique comme tels sur notre plateforme de formation continue. Les aumônières et aumôniers et les imams étant amené-e-s, lors de la formation, à rencontrer d'autres spécialistes du domaine de l'exécution des sanctions pénales en contact direct avec les personnes détenues, les échanges interdisciplinaires souvent désirés lors des ateliers liés au projet «Professions de l'exécution des sanctions pénales» sont assurés.

Outre la formation continue [«Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion»](#) décrite dans le chap. 2.1, le CSCSP propose actuellement les formations suivantes aux aumônières et aumôniers de toutes les religions et aux imams intervenant dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales:

- [Introduction à la privation de liberté](#): connaissances de base dans le domaine d'exécution des sanctions pénales. Différents modules sont proposés:
 - **Module 1: Droit et criminologie**: droit pénal, droit de l'exécution des sanctions, criminologie (4 jours)
 - **Module 2: Prise en charge/Accompagnement**: gestion des relations professionnelle, accompagnement socioprofessionnel (3 jours)
 - **Module 3: Sécurité**: bases théoriques de la sécurité et conceptions de la sécurité; mesures disciplinaires; gestion des détenus agressifs (3 jours)
 - **Module 4: Santé**: protection contre les maladies infectieuses, situations d'urgence, pathologies psychiatriques, prévention du suicide (5 jours)
 - **Module 5: Groupes de détenus particuliers**: détenus en exécution de mesures, détenus âgés, détenus issus de cultures étrangères (4 jours)
- [Détenus souffrant de troubles mentaux](#): connaissance de base des types de troubles psychiques susceptibles de s'observer chez les détenus, cours modulaire avec modules au choix:
 - **Module 1: Stress, dépression et tendances suicidaires** (2 jours)
 - **Module 2: Psychoses, troubles délirants et schizophrénie** (2 jours)
 - **Module 3: Troubles de la personnalité** (3 jours)

⁹ Cette règle s'applique à tous les imams/aumônières et aumôniers musulman-e-s, indépendamment du contrat qu'ils ont conclu avec l'établissement d'exécution des sanctions pénales (statut d'employé, prestations rémunérées sur la base d'honoraires, engagement bénévole), pour autant qu'ils n'exercent pas leur fonction d'imam en tant que simples visiteurs de prison.

- **Module 4: Dépendances** (2 jours)
- **Module 5: Paraphilies** (2 jours)
- **Module 6: Stage** (3 jours de préparation et de suivi, 2 à 3 semaines de stage)
- [Prévention de maladies transmissibles en milieu pénitentiaire \(1 jour\)](#)
- [Prévention du suicide en milieu pénitentiaire \(1 jour\)](#)
- [Prévention de la violence \(1 jour\)](#)
- [Les bases de la communication dans le domaine pénitentiaire \(3 jours\)](#)

Ajoutons que la direction des études du CAS «*Seelsorge im Straf- und Massnahmenvollzug*» (SSMV) («Aumônerie en milieu pénitentiaire») de la faculté de théologie de l'université de Berne s'est fermement opposée à l'idée de coopérer plus étroitement avec le CSCSP dans le domaine de la formation continue pour les aumôniers et aumôniers, ce afin d'éviter toute redondance des cours (p. ex., mêmes cours proposés dans le cadre du CAS et dans le cadre des formations continues au CSCSP): «nous maintenons des échanges assidus, mais il n'y aurait pas de sens à travailler en plus étroite collaboration dans le domaine de la formation. Le SSMV a des motifs sérieux de ne pas souhaiter cette collaboration¹⁰.»

3.2 Centre Suisse Islam et Société (université de Fribourg)

3.2.1 Ateliers de formation continue

Depuis 2016, le Centre Suisse Islam et Société dirige le projet «Les organisations musulmanes comme actrices sociales¹¹». Ce projet, financé par un le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et le Service de lutte contre le racisme (SLR), organise des ateliers pratiques de formation continue à l'attention de personnes actives au sein des associations musulmanes sur tout le territoire suisse: imams, aumôniers et aumôniers, animatrices et animateurs de groupes de jeunes, enseignant-e-s de religion, etc. Ainsi, entre 2016 et 2018, le CSIS a organisé près de 40 ateliers auxquels ont participé plus de 600 femmes et hommes assumant des responsabilités dans des mosquées, parmi lesquels près de 10 % d'imams. Le projet étant subventionné, la participation aux ateliers était gratuite. L'aumônerie et la prévention des radicalisations figuraient parmi les thèmes prioritaires. Ainsi, entre 2016 et 2018, six ateliers sur l'aumônerie et six sur la prévention des radicalisations ont été réalisés. Les objectifs de ces formations étaient les suivants:

¹⁰ Courrier du Dr F. Stüfen, directeur des études CAS SSMV, dans le cadre du projet du CSCSP « Professions de l'exécution des sanctions pénales », daté du 31.10.2018 ; notre traduction.

¹¹ Plus d'informations sur ce projet et les ateliers disponibles sur le site du CSIS, <https://www3.unifr.ch/szig/fr/formationcontinue/projet-omas/>

Domaine «Aumônerie»

- Acquérir des connaissances sur l'histoire, la place et le rôle de l'aumônerie dans les institutions suisses.
- Renforcer les compétences dans le domaine de l'écoute et de l'accompagnement.
- Développer les connaissances sur le fonctionnement et le rôle des hôpitaux et des prisons.
- Connaître les différentes formes de l'accompagnement spirituel au sein de l'islam.
- Discuter des concepts d'aumônerie musulmane.
- Questionner et développer sa spécificité confessionnelle ainsi que la collaboration interreligieuse en matière d'aumônerie.

Domaine «Prévention des radicalisations»

- Définir et comprendre le processus de radicalisation.
- Saisir la portée du phénomène en Suisse.
- Acquérir des connaissances sur les dispositifs de prévention étatiques et communautaires.
- Élaborer des pistes d'action concertées.

Plusieurs imams et aumôniers musulmans exerçant actuellement dans des établissements de détention en Suisse ont participé à ces journées thématiques. Ces ateliers ont aussi donné lieu à deux publications, les CSIS-Papers, téléchargeables (en français, allemand et italien) sur le site du Centre Suisse Islam et Société¹². Les CSIS-Papers se veulent des outils de valorisation des contenus des formations à l'intention d'un plus large public.

3.2.2 Projet de CAS

Suite à l'appel à projets du Réseau national de sécurité dans le cadre du plan d'action national contre la radicalisation et l'extrémisme violent, le CSIS a déposé en juin 2019 un projet de Certificate of Advanced Studies intitulé «*Muslimische Seelsorge in öffentlichen Institutionen*» («Pratiquer l'aumônerie dans les institutions publiques»). Ce CAS a pour objectif de proposer une formation sur les méthodes et les défis liés à l'accompagnement religieux dans les institutions publiques. Il adopte une approche pluridisciplinaire conjuguant théologie, sciences sociales et contexte juridique. Le projet vise à développer un standard d'accompagnement à l'échelle suisse sur la base de solides échanges entre différents acteurs étatiques et religieux, partant du constat que la formation et la professionnalisation d'accompagnant-e-s musulman-e-s constituent un enjeu, mais également un atout pour les institutions dans la prévention des extrémismes. Un module est consacré à l'accompagnement spirituel en prison. La question de la radicalisation fait partie des thèmes transversaux. En cas d'acceptation, ce CAS

¹² Page des CSIS-Papers sur le site du CSIS, www3.unifr.ch/szig/fr/recherche/csis-papers.html

débutera en Suisse alémanique en septembre 2020. Après une évaluation de cette première phase, une adaptation pour la Suisse romande sera envisagée.

3.3 Faculté de théologie de l'université de Berne

Le programme du CAS «*Seelsorge im Straf- und Massnahmenvollzug*» (SSMV) («Aumônerie en milieu pénitentiaire») de l'université de Berne n'aborde pas la thématique «Radicalisation/extrémisme violent» dans le cadre du CAS³³. Le directeur des études du CAS SSMV indique toutefois dans son courrier du 1^{er} août 2019 que ce sujet est traité dans le module A5 «Concepts d'aumônerie, coopération œcuménique et interreligieuse en prison». Les bases de l'aumônerie musulmane seraient présentées dans ce module. Les enseignants expliqueraient comment apparaît la radicalisation, comment la détecter et comment la gérer, le tout en lien avec la pratique.

Le CAS «*Religious Care in Migration Contexts*», également proposé par la faculté de théologie de l'université de Berne, a eu un écho retentissant dans les médias, dans la mesure où ses responsables ont reconnu vérifier, lors de la procédure d'admission, si les imams présentaient des tendances à la radicalisation³⁴. L'université de Berne souhaite former des aumônières et aumôniers musulman-e-s, dans la mesure où il y a une forte demande en la matière dans des domaines sensibles tels que les prisons et les centres pour demandeurs d'asile: «l'uni de Berne démontre ainsi son rôle de pionnier dans la prévention des radicalisations³⁵».

Public cible: dans sa première édition en 2017/2018, le CAS s'adressait aux membres de différentes communautés religieuses chargé-e-s de tâches d'accompagnement religieux et souhaitant apprendre les bases théoriques et pratiques de l'accompagnement religieux et spirituel des personnes en situation de *demande d'asile et de migration*. Le directeur des études a indiqué que le CAS aborderait aussi le *thème des prisons*, parallèlement à celui des procédures d'asile, lors de la prochaine session de formation prévue en 2020/2021.

Contenus des sessions 2017/2018: bases de l'accompagnement religieux, techniques d'entretien, diversité, migration et procédures d'asile, accompagnement des bénévoles, violence/traumatismes/crises, régions d'origine et dynamiques de migration, journées de pratique, supervision, formation à l'aumônerie, module au choix. Le directeur des études a indiqué que la radicalisation serait abordée à deux stades du CAS, à savoir dans les thématiques «Communication interculturelle, domaines conflictuels et médiation interculturelle» et «Introspection religieuse dans le cadre de la diversité religieuse» du module 3 «Diversité». Le module 4 «Violence, traumatismes, crises» aborde également ce sujet dans le cadre de la thématique du fondamentalisme.

³³ cf. université de Berne, faculté de théologie en coopération avec les églises réformées de Berne-Jura-Soleure, formation de base et continue en aumônerie AWS : programme du CAS PCPP Unibe (SSMV) du 11 novembre 2016 ; www.theol.unibe.ch/e742404/e742423/e742449/e742463/e742475/Studienplan_CAS_PCPP_Unibe_SSMV_ger.pdf

³⁴ www.spiegel.de/lebenundlernen/job/imame-in-der-seelsorge-universitaet-bern-entwickelt-eignungstest-a-1128719.html, page consultée le 22 juillet 2019.

³⁵ www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/uni-bern-bildet-muslimische-seelsorger-aus/story/16934836, page consultée le 22 juillet 2019 ; notre traduction.

Fréquence de la formation: le CAS a été proposé une fois en 2017/2018. Le directeur des études du CAS a indiqué qu'une prochaine session était prévue de janvier 2020 à février 2021.

Coûts: 9800 francs (lors de la première édition en 2017/2018)

Évaluation: parmi les diplômé·e·s de la première session 2017/2018 se trouvaient trois femmes musulmanes et cinq hommes musulmans, dont trois imams. L'un d'eux travaille (également) dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Dans un communiqué de presse, la professeure responsable du CAS a reconnu l'effet préventif de cette formation en matière de détection de la radicalisation: «la religiosité peut soulager et stabiliser les personnes qui la vivent, en particulier dans des situations de vie difficiles (exil, traumatisme ou séjour en centre pour demandeurs d'asile ou en prison)», explique la professeure Isabelle Noth. Cependant, c'est justement dans de telles situations qu'augmente aussi le danger d'aspects destructeurs de la religiosité, comme le fondamentalisme ou l'extrémisme. «Dans de telles circonstances, le personnel d'accompagnement religieux doit être en mesure d'agir de façon adéquate, en tenant compte du contexte institutionnel, juridique et culturel, mais aussi de l'état psychique de chaque individu», souligne Isabelle Noth¹⁶.

3.4 Faculté de théologie de l'université de Lausanne

La faculté de théologie de l'université de Lausanne propose, en collaboration avec la faculté de théologie de l'université de Fribourg, de l'Aumônerie du Centre hospitalier universitaire vaudois et de l'«Association suisse romande de supervision pastorale», un CAS pour les professionnel·le·s qui assurent un accompagnement spirituel dans un hôpital.

Dans sa description, le CAS s'adresse aux médecins, au personnel infirmier, aux assistantes et assistants sociaux et aux psychologues. Néanmoins, même si cela n'est pas explicitement mentionné et même s'il ne porte pas spécifiquement sur le domaine de l'exécution des sanctions pénales, ce CAS pourrait aussi être utile aux imams désireux de développer leur compréhension de la mission d'aumônerie.

Le CAS aborde des aspects théoriques du développement spirituel, des techniques concrètes d'accompagnement spirituel, des connaissances interculturelles et des thèmes tels que l'«introspection» et l'«interdisciplinarité».

Le CAS comprend 14 journées de cours, un stage clinique de 40 jours dans un établissement hospitalier et un travail de fin d'études personnel. Il est possible de suivre les différents modules isolément.

La session de cours a débuté en septembre 2019.

¹⁶ www.unibe.ch/aktuell/medien/media_relations/medienmitteilungen/2018/medienmitteilungen_2018/erster_durchgang_des_studiengangs_zu_religioeser_begleitung_im_migrationskontext_abgeschlossen/index_ger.html ; page consultée le 22 juillet 2019

3.5 Faculté de théologie de l'université de Genève

La faculté de théologie de l'université de Genève a proposé en 2017/2018 un CAS «Formation pour les imams et les enseignants de l'instruction religieuse islamique – cours de culture et société suisse», créé à la demande du canton de Genève et cofinancé par celui-ci. L'université de Genève envisageait également cette offre comme une réponse à la radicalisation et une manière de déconstruire les préjugés contre l'islam.

Ce CAS s'adressait aux imams et aux personnes enseignant l'islam dans les écoles et dans les associations.

Le CAS comprenait cinq modules: principes démocratiques et respect des droits humains; histoire du canton de Genève et de la Confédération; dialogue interreligieux et interculturel; éthique, théorie de théologie islamique¹⁷.

Ce CAS était précédé d'un cours de français: le premier semestre était destiné à l'acquisition de connaissances approfondies du français, mais également à un décodage socioculturel (clarification de possibles incompréhensions dans le domaine complexe de la théologie). Seuls deux des six participant-e-s du premier semestre ont réussi le test leur permettant d'accéder au CAS, ce qui a permis de déterminer que les connaissances linguistiques des imams devaient être améliorées.

Sur les huit étudiants qui ont suivi le CAS à proprement parler, six ont obtenu le certificat CAS.

Ce projet pilote n'a pas été poursuivi en 2019 en raison d'un manque de personnes intéressées, bien que le canton de Genève ait apparemment exprimé sa volonté de continuer¹⁸.

3.6 Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

La faculté de linguistique appliquée de la ZHAW a organisé en 2015 une formation continue intitulée «Accompagnement religieux dans un contexte interculturel». Proposée en deux versions (trois ou six jours), elle s'adressait aux imams, aux enseignant-e-s de cours de religion islamique, aux enseignant-e-s de religion islamique des écoles primaires et aux spécialistes de l'intégration. Le cours présentait les principales communautés religieuses de Suisse dans une perspective historique et contemporaine, la séparation de l'Église et de l'État, les aspects interculturels et institutionnels (droits fondamentaux) et les principes de l'accompagnement religieux et de l'aumônerie dans le contexte suisse.

Les participant-e-s devaient pouvoir attester d'une connaissance suffisante de l'allemand pour être admis-e-s à la formation. Le cours était organisé dans le cadre des efforts d'intégration prévus dans la convention d'intégration du canton de Saint-Gall.

Le coût s'élevait à 2400 francs par personne, et, pour les personnes du canton de Saint-Gall, à 500 francs. Actuellement, ce cours n'est plus au programme de la ZHAW.

¹⁷ www.unige.ch/rectorat/formations/formation-imams; page consultée le 23.7.2019.

¹⁸ www.ref.ch/news/universitaet-genf-streicht-weiterbildungen-fuer-imame/; page consultée le 23.7.2019.

3.7 Offres cantonales

3.7.1 Vaud

Dans le cadre de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses, le canton de Vaud met actuellement sur pied une formation à l'attention de toute nouvelle responsable religieuse ou tout nouveau responsable religieux exerçant dans le canton, ceci indifféremment de sa confession. Cette formation abordera les institutions suisses, la diversité religieuse en Suisse, ainsi que des valeurs et droits fondamentaux comme l'égalité entre femme et homme. Cette formation sera financée par le canton et les participant·e·s. Organisée par l'université de Lausanne, elle devrait débiter cet automne¹⁹.

3.7.2 Zurich

Le canton de Zurich s'est doté en 2017 de l'association Qualitätssicherung der Muslimischen Seelsorge in öffentlichen Institutionen (QuaMS). Sont membres de cette association le canton de Zurich et la Vereinigung der Islamischen Organisationen in Zurich (VIOZ, association des organisations islamiques). Elle est secondée d'un groupe d'accompagnement dont font aussi parties les Églises réformées et catholiques. L'association est destinée à améliorer la qualité de l'aumônerie musulmane dans des institutions publiques du canton de Zurich. Elle est censée contribuer à long terme à ce que la qualité de l'aumônerie musulmane soit garantie dans les institutions publiques, en particulier par l'intermédiaire de la VIOZ. L'association QuaMS a été fondée en tant qu'organisation de transition afin d'aider la VIOZ à garantir la qualité des services d'aumônerie dans les institutions publiques²⁰. La formation de ces aumônières et aumôniers musulman·e·s est conçue et organisée par le CSIS. Le 11 juin 2019, les premières participantes et premiers participants ont reçu leur diplôme. Une deuxième volée débute en septembre 2019. La participation est réservée aux musulmanes et musulmans résidant ou exerçant dans le canton de Zurich. Ceux-ci doivent envoyer un dossier de candidature à l'association et ne sont sélectionnés qu'après un entretien préliminaire avec des représentant·e·s de l'association QuaMS, des Églises et du CSIS.

¹⁹ www.rts.ch/info/regions/vaud/10550933-formation-pour-les-responsables-religieux-vaudois-des-cet-automne.html ; page consultée le 8.8.2019.

²⁰ <http://islam-seelsorge.ch/ueber-uns/> ; page consultée le 8.8.2019.

4. FAUT-IL ÉTABLIR DES NORMES DE FORMATION CONTINUE SPÉCIALES POUR LES «IMAMS» ET LES AUMÔNIÈRES ET AUMÔNIERS?

Pour pouvoir répondre à la question posée par le comité de pilotage, à savoir si les imams de prison ou les aumônières et aumôniers musulman·e·s ont besoin de normes de formation continue spéciales, nous devons nous faire une idée de la situation des imams et des aumônières et aumôniers musulman·e·s en Suisse, en particulier dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales.

- **Difficulté à estimer la taille des groupes cibles:** on estime qu'il existe en Suisse 260 lieux de prière musulmans²¹. Tous n'ont cependant pas un imam fixe et salarié. Selon Schmid et Trucco (2019)²², il y aurait aujourd'hui en Suisse entre 145 et 175 imams. Par cette fonction, les auteurs désignent uniquement les personnes qui exercent des activités régulières dans les mosquées (notamment la prière et le prêche du vendredi), qui représentent une figure d'autorité religieuse parmi les fidèles et qui sont responsables, pour leur communauté, de l'interprétation de l'islam. Ces imams ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui visitent les personnes détenues et dirigent les rites en prison. Le plus souvent, ce sont des membres volontaires et bénévoles des communautés qui assurent ces tâches dans les établissements pénitentiaires. Il est dès lors très difficile d'évaluer le nombre d'imams et d'intervenant·e·s musulman·e·s de prison, d'autant plus que si certain·e·s directrices et directeurs d'établissements les envisagent comme des atouts dans la détection et la prévention de la radicalisation, d'autres les considèrent avec méfiance²³. Les connaissances actuelles sur les imams et intervenant·e·s musulman·e·s de prison ne permettent pas d'articuler de réaliser une estimation fiable de leur nombre. Elles permettent en revanche de dire qu'un nombre important d'établissements pénitentiaires collaborent sous une forme ou une autre avec une association musulmane locale ou une personne précise du tissu associatif musulman. À noter aussi qu'il est aussi fréquent qu'un·e intervenant·e musulman·e visite plus d'un établissement, ce qui rend une estimation encore plus délicate.
- **Connaissances linguistiques insuffisantes pour être en mesure de suivre une formation continue qualifiante dans l'une des langues nationales:** la plupart du temps, les connaissances linguistiques des imams intervenant dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales dans une des langues nationales leur suffisent pour échanger avec les autres membres du personnel pénitentiaire ou avec des personnes détenues qui ne connaissent pas la langue maternelle des imams. Il faut toutefois un autre niveau de maîtrise linguistique pour pouvoir réussir une formation continue qualifiante ou professionnelle (CAS, DAS, MAS). Les connaissances en allemand ou en français des imams qui n'ont pas développé de vie sociale en Suisse ne suffisent pas toujours. C'est notamment ce que l'on a pu observer à Genève, où la participation à un CAS destiné aux imams était conditionnée à un cours de français que seuls deux participant·e·s ont réussi²⁴.

²¹ Schneuwly Purdie Mallory et Tunger Zanetti Andreas (2019) Suisse. Country report. In O. Scharbodt (ed) Yearbook of Muslims in Europe. Brill (à paraître).

²² Schmid Hansjörg et Trucco Noémi (2018), Imame im Fokus der Politik – Ein Ländervergleich auf Schweizer Perspektive. Rapport d'étude à l'attention du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), p. 4, non publié.

²³ Schneuwly Purdie Mallory (2019) La radicalisation. Bilan et enjeux en détention. In Eser Davolio (et al.) État des lieux de la radicalisation djihadiste en Suisse. Rapport final, ZHAW, p. 21 à 32.

²⁴ www.ref.ch/news/universitaet-genf-streicht-weiterbildungen-fuer-imame/ ; page consultée le 23.7.2019.

Absence de cursus théologique en Suisse: pour pouvoir travailler en tant qu'aumônières et aumôniers, les étudiant·e·s protestant·e·s et catholiques suivent un cursus académique et effectuent des travaux pratiques (vicariat). Par contre, aucune formation théologique institutionnalisée n'est nécessaire pour travailler en tant qu'imam²⁵. Il faut toutefois disposer d'une connaissance approfondie du Coran et de la sunna, ainsi qu'être capable de les réciter, pour pouvoir diriger la prière. La communauté attend de l'imam qu'il ait de bonnes connaissances théologiques pour mener la prière du vendredi. Si certains imams travaillant en Suisse ont étudié la théologie ou le droit islamique dans une université étrangère, d'autres, en particulier ceux qui travaillent dans des établissements d'exécution des sanctions pénales, ont suivi des formations non théologiques (parfois à un niveau de haute école), en Suisse ou à l'étranger²⁶. Souvent, ils ont grandi dans une éducation musulmane, se sont formés en autodidactes à la mosquée en participant à des réunions, en lisant et en échangeant avec d'autres imams en Suisse et à l'étranger. Actuellement, il n'est pas possible de suivre une formation théologique islamique en Suisse²⁷. En outre, le fait que les diplômes étrangers ne soient pas toujours reconnus fait qu'il est d'autant plus compliqué de s'inscrire dans une haute école suisse.

- **Manque d'institutionnalisation du concept de l'aumônerie:** en plus d'animer la messe ou le culte et de procéder à des rituels bien précis (baptême, mariage, funérailles), les prêtres et pasteurs des deux églises nationales effectuent un travail d'aumônerie auprès des personnes qui ont besoin de conseils ou se trouvent dans une situation de souffrance (à domicile, dans les hôpitaux, à l'armée ou encore dans le milieu pénitentiaire). Dans l'islam, il revient traditionnellement à l'imam de diriger la prière rituelle. Pour cela, il récite le Coran et montre les postures de prière. Il dirige ainsi les cinq prières quotidiennes et la prière du vendredi. Il est aussi responsable de l'accompagnement rituel des mariages, des décès, des naissances et des circoncisions²⁸.

L'idée d'aumônerie existe aussi toutefois dans l'islam: il y est aussi question de se consoler les un·e·s les autres, de se soutenir et de se montrer solidaire²⁹. Le travail d'aumônerie individuel de l'imam n'est toutefois pas institutionnalisé ni professionnalisé comme c'est le cas dans la religion protestante et catholique. Il s'agit donc de développer dans le contexte suisse une pratique d'aumônerie musulmane s'appuyant sur des normes professionnelles générales³⁰. Les établissements d'exécution des sanctions pénales qui souhaitent proposer aux personnes détenues musulmanes les mêmes offres religieuses qu'aux individus d'autres religions peuvent recourir à des imams, mais aussi à des «aumônières et aumôniers musulman·e·s» de manière plus générale (dans une même conception professionnelle que les autres églises nationales). Ces intervenant·e·s peuvent acquérir les connaissances nécessaires dans le cadre du CAS du CSIS et à l'université de Berne.

²⁵ Centre Suisse Islam et Société : Formations continues sur l'islam en Suisse. État des lieux et analyse des besoins. Mayer, 2016, p. 66.

²⁶ *Ibid.*, p. 67.

²⁷ *Ibid.*, p. 66. Voir aussi l'étude réalisée dans le cadre du PNR58 « Communautés religieuses, État et Société » spécifiquement sur la formation des imams et des enseignant·e·s de religion islamique : www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/nfp/nfp58/NFP58_Themenheft01_FR_def.pdf

²⁸ *Ibid.*, p. 65.

²⁹ Centre Suisse Islam et Société : CSIS-Papers 1. L'aumônerie musulmane dans les institutions publiques, Fribourg, 2018, p. 18. https://www3.unifr.ch/szig/fr/assets/public/uploads/Recherche/A5_CSIS_Papers1_F_WEB_18.4.19.pdf ; téléchargé le 13.9.2019.

³⁰ *Ibid.*, p. 19

- **Rapports de travail dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales:** le statut des aumônières et aumôniers protestant-e-s et catholiques en tant que représentant-e-s des églises nationales dans les cantons est réglementé et, de ce fait, leur accès aux institutions publiques (hôpitaux, centres pour demandeurs d'asile, établissements d'exécution des peines) l'est également. Ce n'est pas le cas pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s. Les établissements d'exécution des peines n'acceptent pas tous que des imams et des aumônières ou aumôniers musulmans puissent rencontrer des personnes détenues musulmanes (ou, tout au moins, uniquement à titre de visite). Généralement, l'accompagnement des musulman-e-s est plutôt assuré par les aumônières et aumôniers des autres religions nationales. Les imams travaillent souvent à un taux d'occupation minimal dans les établissements d'exécution des peines, bénévolement ou sur la base d'honoraires. Ils sont parallèlement actifs dans d'autres associations, voire dans des métiers complètement différents. Les contrats fixes à taux d'occupation plus conséquent sont rares dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales³¹.
- **Domaine de compétences dans le secteur de l'exécution des sanctions pénales:** les cahiers des charges des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s sont tout aussi variés que les contrats de travail sur la base desquels ils et elles interviennent. Chaque établissement envisage les choses à sa manière: accès aux personnes détenues uniquement à titre de visite privée de personnes détenues isolées, célébration collective de fêtes importantes avec les musulman-e-s intéressé-e-s, animation de la prière hebdomadaire du vendredi avec un groupe de personnes détenues (sans accès à des personnes détenues isolées ou sans temps prévu pour des entretiens individuels), aumônerie individuelle pour les personnes détenues intéressées, comme dans les autres religions nationales, conseil/formation continue du personnel et de la direction de l'établissement d'exécution des sanctions pénales. Comme leur statut est différent de celui des aumônières et aumôniers des autres religions nationales, des notions telles que le secret de l'aumônerie et la gestion de l'obligation de signalement vis-à-vis de la hiérarchie de l'établissement soulèvent des questions. Comment encadrer leurs observations générales par rapport à d'éventuels phénomènes de radicalisation susceptibles de se produire dans les établissements d'exécution des sanctions pénales?

Qu'est-ce que cette situation implique sur le plan des besoins de formation continue des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales?

- Les besoins de formation continue³² des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s intervenant dans le secteur de l'exécution des sanctions pénales sont vastes:
 - Formations continues en instruction civique: cours relatifs au système politique suisse et à son histoire, au fonctionnement des institutions suisses, au sens et à l'application des droits fondamentaux, au statut juridique des religions en Suisse³³;

³¹ À notre connaissance, seul l'établissement pénitentiaire de Pöschwies emploie un aumônier musulman à 100 %.

³² Nous ne reviendrons pas ici sur la nécessité de cours de langues dans une des langues nationales pour pouvoir suivre les formations continues qualifiantes. La maîtrise d'une des langues nationales est à la fois un prérequis et un aspect de la formation de base.

³³ La nécessité de tels cours a été exprimée par les imams interrogés dans le cadre du projet « Formations continues sur l'islam en Suisse. État des lieux et analyse des besoins » (Fribourg, 2016, p. 73) : www3.unifr.ch/szig/fr/assets/public/uploads/Rapports/2016/schlussbericht-_islambezogene_weiterbildung.pdf ; téléchargé le 13.9.2019

Modules complémentaires en théologie islamique pouvant être suivis en Suisse, pouvant compléter des diplômes obtenus à l'étranger;

- Formations continues portant sur les thèmes «Conception et compréhension de l'aumônerie» et «Mener un entretien»: poser un cadre relationnel, évaluer les besoins de la personne détenue, conduire un entretien, accompagner et guider la personne dans sa recherche spirituelle, capacité à questionner sa propre foi et ses propres postures (par rapport au suicide, à la violence ou au pardon, p. ex.) et croyances, etc. Un système de mentorat avec des aumônières et aumôniers réformé-e-s et catholiques, dans l'esprit d'un échange de savoir et de pratique, serait aussi une piste à creuser;
- Formations continues quant au contexte institutionnel spécifique dans lequel travaillent les imams et les aumônières et aumôniers musulman·e-s, dans le cas présent: connaissances de base de l'exécution des sanctions pénales (droit/criminologie, prise en charge/ accompagnement, sécurité, santé, groupes particuliers de personnes détenues); connaissances de questions interculturelles et interdisciplinaires, mais aussi de la gestion des rôles et de la conduite d'entretien professionnelles. Il ne faut pas oublier que la fonction d'imam ou d'aumônier musulman dans un contexte spécifique exige aussi des connaissances théologiques spécifiques propres à ce contexte. Ainsi, des personnes détenues auront sans doute des questions à poser à l'imam au sujet de la pratique de l'islam dans l'établissement d'exécution des sanctions pénales (la prière et le jeûne en prison au vu du travail ou de la prise de médicaments)³⁴.
- D'un autre côté, comme il ressort des explications précédentes, les imams et les aumônières et aumôniers musulman·e-s font face à des obstacles à la formation qui empêchent d'améliorer rapidement leur situation en matière de formation en Suisse et, en particulier, dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales:
 - les groupes cibles sont restreints dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales;
 - il faut encore les répartir par langue nationale; ces groupes cibles sont plus restreints encore lorsque l'on sait que
 - beaucoup d'imams ne sont pas en mesure de suivre une formation continue dans l'une des langues nationales;
 - dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales, de nombreux imams travaillent à un taux d'occupation minimal à titre bénévole ou sur la base d'honoraires et ont une autre activité professionnelle. Tous ces facteurs font qu'il ne leur est tout simplement pas possible, par manque de temps ou d'argent, de suivre des formations continues, surtout si elles sont plus conséquentes (p. ex. cours de plusieurs jours, CAS). Bien souvent, l'établissement d'exécution des sanctions pénales ne paiera ni la formation ni le temps nécessaire pour la suivre.

De ce fait, les offres de formations destinées aux imams et aux aumônières et aumôniers musulman·e-s ne peuvent pas être organisées, ou ne peuvent pas l'être régulièrement, ou encore ne le sont qu'une seule fois, par manque de demande (cf. chapitre 3). Il est donc recommandé d'organiser les formations pour les musulman·e-s bénévoles (et, pourrait-on ajouter, pour les imams travaillant à un taux d'occupation minimal) plutôt le soir ou le weekend³⁵.

³⁴ Centre Suisse Islam et Société : Formations continues sur l'islam en Suisse. État des lieux et analyse des besoins. Fribourg, 2016, p. 78.

³⁵ *Ibid.*, p. 100.

Dans ce contexte, faut-il envisager des normes spéciales de formation continue pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s, de manière générale ou sur le thème spécifique «Radicalisation/extrémisme violent»?

L'équipe du projet répond par la négative à cette question posée par le comité de pilotage, car de telles normes n'auraient aucune influence sur la problématique complexe et très vaste des imams et des aumônières et aumôniers musulman-e-s dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse. Tant que les conditions d'embauche, les conditions de travail et le cahier des charges (y compris les compétences et obligations liées à la fonction) des imams et des aumônières et aumôniers musulmans travaillant dans des établissements d'exécution des sanctions pénales ne sont pas clarifiés, voire un peu plus homogènes, et que ces intervenant-e-s ne sont pas soumis-e-s aux mêmes conditions d'embauche que les aumônières et aumôniers des églises nationales, toute norme de formation continue propre aux imams restera lettre morte. L'équipe du projet estime qu'il faudrait commencer par définir des normes de recrutement, des prérequis et des conditions d'embauche et un domaine d'activité pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s exerçant dans le secteur de l'exécution des sanctions pénales. Il faudrait envisager d'engager les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s à des taux d'occupation plus élevés et les faire travailler dans plusieurs établissements, ce qui créerait aussi des conditions plus propices à la formation continue. Ce contexte beaucoup plus large permettrait aussi de résoudre la question de la formation continue.

5. RECOMMANDATIONS

Pour conclure, il faudrait identifier les lacunes en matière de formation continue et, en conséquence, formuler des recommandations par rapport à la mise en œuvre de nouvelles offres.

1. **Formation de base du CSCSP au sujet de la thématique «Radicalisation/extrémisme violent» pour les collaboratrices et collaborateurs qui côtoient directement les personnes détenues dans le cadre de leur travail:** la formation de base de deux jours proposée par le CSCSP suffit à sensibiliser le personnel travaillant en contact direct avec les personnes détenues dans des établissements d'exécution des sanctions pénales (agent-e-s de détention, assistantes sociales et assistants sociaux / éducatrices et éducateurs spécialisé-e-s, personnel des services de santé, enseignant-e-s, aumônières et aumôniers, imams, etc.) à la thématique de la radicalisation/de l'extrémisme violent, à le rendre plus attentif aux signes de radicalisation et à leur indiquer comment signaler des cas potentiels.
2. **Cours destinés à des groupe cibles spécifiques du domaine de l'exécution des peines ayant une formation préalable (haute école):** les hautes écoles spécialisées et les universités (CSIS, ISP, ZHAW) proposent des cours de formation continue brefs ou des CAS plus complets, axés sur différents thèmes liés à la radicalisation, que pourraient suivre les collaboratrices et collaborateurs du secteur de l'exécution des sanctions pénales qui doivent ou souhaitent se pencher davantage sur ce sujet. Il ne semble pas nécessaire que le CSCSP développe, en collaboration avec une haute école, d'autres offres relatives à la radicalisation, dans la mesure où elles ne persisteraient sans doute pas sur le marché compte tenu de la demande insuffisante.
3. **Cours pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s dans le secteur de l'exécution des sanctions pénales:** de nombreuses formations continues sont proposées aux aumônières et aumôniers de toutes les religions et aux imams. Certaines de ces offres sont destinées aux intervenant-e-s de toutes les religions, tandis que d'autres sont spécifiquement conçues pour les aumônières et aumôniers ou «les accompagnantes et accompagnants religieux avec mandat pastoral» n'appartenant à aucune église nationale ou qui sont explicitement musulman-e-s.
 - À condition d'être des employé-e-s du domaine de l'exécution des sanctions pénales, ces intervenant-e-s peuvent suivre gratuitement les cours du CSCSP (notamment le cours sur la radicalisation ou les modules d'introduction à l'exécution des sanctions pénales) spécialement conçus pour ce groupe cible.
 - Le CSIS propose des formations continues brèves ou des ateliers, sur la radicalisation également, qui sont accessibles aux imams et aux aumônières et aumôniers de prison musulman-e-s.
 - Dans les universités, il existe différents CAS avec différents thèmes principaux pour les aumônières et aumôniers de différentes religions ou les imams. Le CSIS et la faculté de théologie de l'université de Berne proposent des CAS plus complets permettant de développer ou de professionnaliser la conception de l'aumônerie musulmane. La problématique de la radicalisation y est aussi abordée.

D'autres cours destinés aux aumônières et aumôniers en général ou aux imams et aux aumônières et aumôniers musulman-e-s en particulier, notamment sur le thème de la radicalisation, ne semblent pas nécessaires à l'heure actuelle, puisque ce n'est apparemment pas le manque de cours destinés à ce public cible qui pose problème, mais bien les difficultés de ce dernier, voire son impossibilité, de les suivre.

Normes de formation continue pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s:

selon l'équipe du projet, il n'est pas nécessaire de définir des normes de formations continues spéciales pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s. Il serait néanmoins intéressant de disposer de normes contraignantes, valables dans toute la Suisse, en matière de conditions et de prérequis à l'embauche pour les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s intervenant en établissements d'exécution des peines, ainsi que de leur cahier des charges/leurs tâches et leur statut juridique (dispositions du secret d'aumônerie comprises). Il faut d'abord que les imams et les aumônières et aumôniers musulman-e-s puissent rencontrer les personnes détenues autrement qu'en tant que simples visiteuses ou visiteurs, et n'exercent pas leur activité uniquement à titre bénévole ou à un taux d'occupation minimum (qu'ils ou elles soient employé-e-s ou rémunéré-e-s à la prestation), pour être en mesure de suivre des formations en semaine, durant leur temps de travail, payées par leur employeur. Ce n'est que dans le cadre de telles normes globales qu'il serait pertinent de définir les formations continues indispensables à ce groupe professionnel.

Il reste à examiner si les projets partiels 1a à 1c du projet «Radicalisation et extrémisme violent» débouchent sur des recommandations en matière de formation continue du personnel travaillant dans le secteur de l'exécution des sanctions pénales:

4. Il est actuellement prévu que le département Formation continue du CSCSP veille à ce que les «indicateurs pour l'évaluation des comportements liés à un risque de radicalisation violent», définis dans le rapport du projet partiel 1a, soient enseignés dans le cadre du cours de formation continue du CSCSP sur le thème «Radicalisation en milieu pénitentiaire: profils, processus et mécanismes de gestion».
5. Le manuel «La sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté» doit également être pris en considération dans le cadre des formations continues destinées aux cadres des établissements pénitentiaires.
6. Le projet partiel 1c «Désengagement» ne donne pas mandat au CSCSP de développer des formations continues correspondantes. Le personnel intéressé des établissements pénitentiaires et des services de probation est tenu de suivre des formations continues sur les différentes interventions de désengagement, auprès des prestataires externes respectifs.
7. Pour terminer, notons que, quel que soit le thème central lié à la radicalisation, le département formation continue du CSCSP ne peut proposer dans son programme de nouvelles offres (celles-ci devant, dans l'idéal, être développées sur le long terme) sans disposer des moyens financiers nécessaires pour ce faire. De même, les cours ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un nombre minimum de collaboratrices et collaborateur intéressé-e-s.